

Formation Guide Nature Volontaire
Samedi 10 janvier 2009

Education à l'Environnement

Développement Durable

Méthodes et Approches Pédagogiques



FLANDRE MARITIME

CPIE Flandre Maritime / ADEELI / Rue Jean Delvallez / 59123 Zuydcoote
Tél : 03.28.26.86.76 / Fax : 03 28 26 60 87 / cpie-flandremaritime@nordnet.fr / www.cpieflandremaritime.fr

L'Éducation à l'Environnement, un outil au service du Développement Durable

Historique

Années 60 et 70 : les origines

L'émergence de l'éducation à l'environnement résulte de la fusion de plusieurs courants :

- ✓ L'étude et la protection de la nature qui ont peu à peu amené à la sensibilisation.
- ✓ L'éducation populaire et le scoutisme plus centrés sur le développement de la personne.
- ✓ L'Éducation Nationale avec la mise en place des classes de découverte.
- ✓ L'enseignement agricole avec la mise en place des BTS « GPN ».

L'action conjuguée de ces acteurs fait émerger ce qu'on appelle aujourd'hui l'animation nature.

Années 80 : la formalisation

Élargissement des champs d'intérêts :

- ✓ La « nature » devient « environnement », avec l'apparition de nouvelles problématiques.
 - ✓ L'animation devient éducation avec la prise en compte de la personne en tant que tel.
- Le terme d'éducation à l'environnement est né.

Début des années 90 : deux tendances apparaissent

- ✓ L'éducation **pour** l'environnement : œuvre à responsabiliser les individus sur leur environnement, à faire émerger la notion d'écocitoyen pour que l'avenir de notre planète soit en de bonnes mains. L'environnement, sa connaissance, sa gestion et sa préservation sont donc des objectifs à atteindre par le biais de l'éducation.
- ✓ L'éducation **par** l'environnement focalise ses objectifs sur la personne qu'elle se donne pour mission d'enrichir. L'environnement est donc considéré comme un moyen éducatif.

C'est la complémentarité de ces deux approches qui permet l'enrichissement, le brassage et l'échange.

Aujourd'hui : l'ouverture

Le phénomène d'ouverture s'accélère et l'éducation à l'environnement en vient à s'intéresser autant à l'être humain et à l'organisation de la société qu'à l'environnement naturel et physique.

Les 2 notions deviennent insuffisantes pour décrire la diversité des objectifs et pratiques. Le nom même d'éducation à l'environnement semble réducteur à certains. Les mots clés de « citoyenneté », « développement durable » prennent de l'importance.

Depuis la conférence de l'UNESCO de 1977 (La prise de conscience de la complexité, de la fragilité et de l'acuité des relations de l'homme avec son milieu exige une éducation à l'environnement qui permette aux individus d'acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la présentation et à la solution des problèmes de l'environnement, et à la gestion de la qualité de l'environnement). l'EE c'est développée avec comme finalité non pas de dicter à chacun sa conduite, mais d'aider chacun à faire des choix raisonnés. En clair, changer les comportements.



FLANDRE MARITIME

C'est une ouverture à la vie basée sur la compréhension des besoins de chacun avec des notions d'équilibres et d'interactions à respecter. Elle s'appuie sur des valeurs de respect de la vie, de la diversité et d'autrui.

Elle trouve ses origines dans de nombreux courants éducatifs et environnementaux : éducation populaire, mouvements d'éducation nouvelle, protection et gestion de la nature.. Elle intègre progressivement d'autres composantes sociétales du monde contemporain : action social, développement durable, relations nord-sud, culture, citoyenneté..

Enjeu et finalité :

L'enjeu principal de l'éducation à l'environnement est de réinsérer les êtres humains dans ce vaste écosystème qu'est la terre ; une insertion sociale, économique, politique, technologique, mais aussi une implication affective, symbolique, sensible.... Les uns ne pouvant se passer des autres.

La finalité de l'EE est de favoriser l'émergence d'un homme respectueux de la vie et des hommes, citoyen responsable, capable de décider.

Définissons les termes « éducation » à « l'environnement »

L'éducation est une notion global qui tend à faire évoluer les comportements. Elle est définie comme l'action qui conduit le citoyen à se situer de manière critique dans son environnement tout en permettant de s'intégrer à la vie de la société (socialisation, responsabilisation).

L'environnement, quant à lui, est l' « ensemble à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines » (GIORDAN, 1992). Il intervient alors comme une ressource à l'acquisition de connaissances et un support au développement du comportement.

L'éducation à l'environnement va donc « amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'environnement tant naturel que crée par l'homme et va permettre d'acquérir les connaissances, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la préservation et à la solution des problèmes de l'environnement, et à la gestion de la qualité de l'environnement », Extrait de la Conférence de Tbilissi UNESCO 1977.

L'éducation à l'environnement trouve principalement sa légitimité dans la dégradation toujours accrue de la planète et dans la pression toujours croissante sur les ressources dont la biodiversité. Si ce sont les problèmes environnementaux qui sont à l'origine de l'éducation à l'environnement, ce ne sont pas ses seules racines. Elle trouve également ses origines dans de nombreux courants éducatifs : mouvements d'éducation nouvelle, éducation populaire....

L'éducation relative à l'environnement a donc des racines riches et diverses : une prise de conscience de la dégradation continue de l'environnement depuis la 2ème moitié du 20ème siècle, un mouvement éducatif prônant l'apprentissage par l'action et un mouvement éducatif développant la citoyenneté.

De ces origines environnementales, pédagogiques et citoyennes découle logiquement un triple objectif. Défini par les états membres de l'UNESCO en 1977 à Tbilissi :



FLANDRE MARITIME

- Objectifs notionnels : sensibiliser et aider les individus à prendre conscience des interactions entre les problèmes économiques, sociaux, politiques et écologiques des zones urbaines et rurales.
- Objectifs méthodologiques : aider les individus à acquérir les connaissances, les valeurs, les attitudes, la motivation et les compétences requises pour la protection et l'amélioration de l'environnement.
- Objectifs comportementaux : provoquer de nouveaux modes de comportement chez les individus et les groupes sociaux en ce qui concerne l'environnement.

L'éducation à l'environnement sera donc l'ensemble des actions permettant à chacun d'entre nous de comprendre le fonctionnement des systèmes, de saisir notre propre relation à ces systèmes et d'adopter des comportements civiques et responsable, ainsi que des modes de vie (individuels et collectifs) de nature à intégrer et réduire les impacts de nos activités sur les systèmes vivants. La finalité étant de transformer les comportements et de mettre un terme à l'indifférence des individus envers la nature en leur permettant de s'approprier leur environnement et d'agir en conséquence. C'est à dire, concrètement, toute action qui permet aux publics de vivre dans l'environnement, par l'environnement et pour l'environnement.

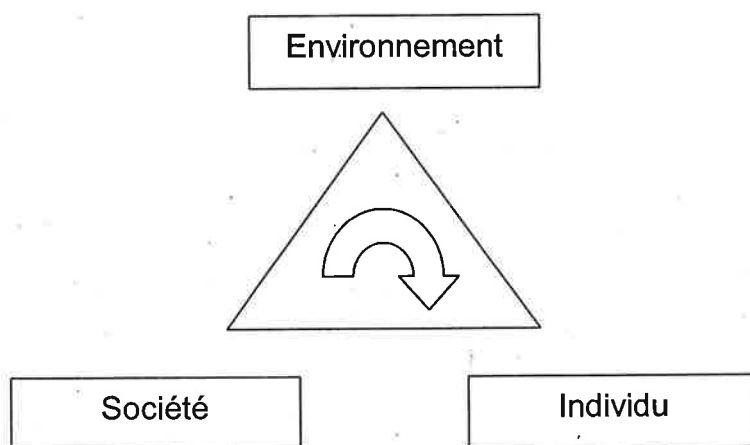


Schéma de l'Education à l'Environnement



FLANDRE MARITIME

POURQUOI L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ?

Depuis l'animation-nature d'il y a 20 ans, visant à faire connaître et protéger la nature, l'éducation à l'environnement a progressivement élargi ses champs d'actions à la prise en compte des problématiques environnementales plus globales (pollutions, déchets, ressources...) puis sociales (rapports nord/sud, équité sociale, droits de l'homme, développement de l'individu...), économiques et culturelles.

Cette dynamique d'ouverture se poursuit et l'éducation à l'environnement d'aujourd'hui s'intéresse autant à l'être humain et à l'organisation de la société qu'à l'environnement naturel et physique. Elle œuvre à former des individus épanouis dans un contexte social serein, sur une planète accueillante aujourd'hui et pour l'avenir.

Pour un épanouissement de l'individu

- Sérénité, bien-être, bonheur de vivre avec les autres, santé... constituent autant de besoins essentiels à l'être humain pour être en mesure de construire. Ils représentent des objectifs majeurs de l'éducation à l'environnement.
- L'éducation à l'environnement se veut également formatrice de l'intelligence : éveil, sens critique, autonomie, culture générale, méthodologie, émancipation...

Pour cela, l'éducation à l'environnement propose d'une part une grande variété de concepts, données et méthodes, et d'autre part un support motivant, impliquant et universel. C'est ce que l'on appelle l'éducation PAR l'environnement.

Pour des sociétés de l'interaction et du respect mutuel

Au delà de l'échelle individuelle, l'éducation à l'environnement s'implique dans le fonctionnement des sociétés en aidant chacun à :

- comprendre les enjeux sociaux d'aujourd'hui et de demain, d'ici et d'ailleurs
- être acteur dans la mise en œuvre des solutions collectives aux problèmes qui se posent, en laissant toujours à la personne le libre choix de ses engagements
- gérer avec les autres, en responsabilité et en toute conscience, les espaces, sociétés et ressources.

Pour une planète riche et diversifiée

L'éducation à l'environnement travaille à cet objectif en favorisant la prise de conscience de la complexité, de la fragilité et de l'acuité des relations de l'homme avec son environnement.

Il s'agit "d'acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la préservation et à la solution des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement" (UNESCO 1977).

Cet aspect constitue ce que l'on nomme souvent l'éducation POUR l'environnement.

... pour aujourd'hui et pour l'avenir !

Le Réseau Ecole et Nature a pour ambition de promouvoir une Education à l'Environnement au carrefour de toutes ces approches, complexes et diverses, sans les hiérarchiser.

C'est de cette synergie que pourra émerger la citoyenneté qui, rendant chacun responsable du passé, du présent et de l'avenir, est une des clés du développement durable.

DES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

L'éducation est bien plus que le simple apprentissage d'un métier. Elle amène l'individu à s'approprier tous les moments et domaines de sa vie.

Le projet du Réseau Ecole et Nature sur l'éducation à l'environnement se construit à partir des objectifs suivants :

- un objectif de **mieux-être individuel et collectif**. L'éducation à l'environnement participe à la formation d'individus sereins, épanouis, émancipés, éveillés au monde, qui acceptent la différence et savent construire dans l'échange.
- un objectif **comportemental**. L'éducation doit également aider l'individu à l'acquisition de nouvelles attitudes, notamment de respect, vis à vis de lui-même, de son environnement, de la société et d'autrui... recherchant ainsi la compatibilité avec le concept de développement durable.
- un objectif **méthodologique**. Il s'agit d'acquérir des méthodes d'approche diversifiées, pour développer cette capacité à observer, à comprendre, penser, imaginer, et à agir, avec créativité, lucidité, responsabilité et esprit critique.
- un objectif **notionnel**. Une connaissance objective des phénomènes et des systèmes reste le support essentiel d'une bonne appréhension des problèmes d'environnement, notamment dans une perspective d'aide à la décision et à l'action. Cependant, plus que dans toute autre démarche, on sera conscient de la nécessité d'articuler ces apports de connaissances factuelles et conceptuelles avec des objectifs méthodologiques et comportementaux.

Des principes fondamentaux

Ecole et Nature appuie sa vision de l'Education à l'Environnement sur quelques principes mis en évidence par l'expérience, la pratique éducative et la recherche :

- le **contact avec le terrain** : être dehors, au sein d'un milieu naturel ou humanisé, être en relation avec lui, le vivre, observer, écouter celles et ceux qui l'habitent, diversifier ses regards et ses points de vue, user des sens et des émotions, de son intellect...
- l'importance d'une démarche **collective** : en alternance avec les temps individuels, partager le questionnement et la recherche, jouer sur l'implication et l'enthousiasme, dynamiser les relations inter-individuelles, partager aussi des moments informels...
- une **vision large et plurielle** : mettre en système les données et les relations, ouvrir les champs de l'exploration, du petit à l'universel, du fortement anthropomorphique au naturel, de l'éphémère au durable, de l'historique au prospectif...
- une formation **dans l'action** : élargir la simple pratique pédagogique aux problématiques de la vie réelle, proposer et mettre en œuvre des actions débouchant sur de véritables projets citoyens, travailler en partenariat avec tous les acteurs de la vie sociale, hors des limites du champ éducatif habituel... L'éducation à l'environnement n'a pas de publics, elle n'a que des participants.
- la **non hiérarchie** : permettre à chacun d'être formé par l'autre, et de prendre des responsabilités au fur et à mesure de l'acquisition de ses compétences en reconnaissant celles des autres
- l'importance du **temps** : laisser l'imprégnation se faire, permettre la rupture avec le quotidien, permettre au recul de s'installer ; l'importance de l'**espace** : reconnaissance de "l'ailleurs", du "différent"
- l'**absence de prosélytisme** : éduquer avec attention plutôt qu'intention

Le Développement Durable

Historique :

1972 le sommet de Stockholm

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement pose la première pierre du concept de développement durable. C'est la première fois que la communauté internationale se réunit pour examiner les liens entre l'environnement mondial et les impératifs du développement.

1987 Rapport Brundtland

Une commission des Nations Unies, réunissant des experts venus des quatre coins de la planète, établit un rapport dressant un tableau sans complaisance de notre mode de développement. Il tire la sonnette d'alarme et appelle à une mutation radicale vers un mode de développement à la fois économiquement, socialement et écologiquement défendable, le développement durable.

1992 Sommet « planète terre » à Rio de Janeiro

La communauté internationale adopte le projet de développement durable dans un document appelé AGENDA 21, un programme d'actions garantissant la qualité de la vie pour le 21ème siècle.

1997 Le protocole de Kyoto

Dans ce document signé par 180 pays à Kyoto, au Japon, 38 pays industrialisés s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2012 à des niveaux inférieurs de 5,2 % à ceux de 1990.

1999 Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le développement durable des territoires (LOADDT Art. 25 II)

« ...les communes, ainsi que leurs groupements ayant des compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique élaborent une charte de pays ... qui exprime le projet commun de développement durable du territoire selon les recommandations inscrites dans les agendas 21 locaux du programme « Actions 21 » qui sont la traduction locale des engagements internationaux finalisés lors du sommet de Rio de Janeiro... »

2002 Johannesburg, Sommet de la Terre

60.000 délégués de 200 pays décident de tenter de sauver la planète Terre, malade d'un progrès mal maîtrisé et de surconsommation incompatibles avec sa survie. Le président de la République française prononce un discours fédérateur, transformant la simple prise de conscience écologique en programme politique à l'échelon mondial.

2004 Appel de Paris

Le 7 mai au Palais de l'UNESCO, lors du colloque "Cancer, santé, environnement", 70 scientifiques de réputation mondiale signent un appel solennel intimant aux Etats responsables, l'ordre de réduire la pollution chimique, cause de millions de maladies graves et de morts.



FLANDRE MARITIME

2005

Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005. Kyoto oblige les pays signataires à réduire considérablement leurs émissions de gaz à effet de serre durant la période 2008/2012. Le protocole de Kyoto demande à 38 pays industrialisés de diminuer d'ici 2012 leurs rejets de Dioxyde de carbone (CO₂) et de cinq autres gaz (CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆) réchauffant la planète de 5,2% par rapport au niveau atteint en 1990. Les pays en développement n'ont que des obligations d'inventaires.

Le développement durable est aujourd'hui, (pour le Ministère de l'écologie), « un mode de fonctionnement qui prend en compte et optimise l'ensemble des ressources dans le souci de permettre aux générations futures d'en disposer pour leurs propres besoins ».

Le développement durable en quelques mots :

Réchauffement climatique, eau rare et polluée, déchets toxiques, sols pollués, faune appauvrie, diminution des forêts, espèces de mammifères et espèces d'oiseaux menacées d'extinction dans le monde... Le changement climatique dû pour partie aux activités humaines, est désormais reconnu comme une menace planétaire. La planète renferme de nombreuses ressources indispensables à l'homme, mais il les utilise trop et trop vite. Les ressources de notre planète sont surexploitées, sans compter, sans penser à demain... Face à ce constat il est nécessaire aujourd'hui de penser autrement, penser respect de la vie, solidarité, équité, penser développement durable.

Le développement durable, c'est ;

" Un développement qui répond aux besoins présents
sans compromettre la capacité des générations
futures de répondre aux leurs"

Rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies 1987

Le développement durable tend à être un développement harmonieux de tous les pays dans le sens du bien être de l'ensemble des habitants de notre planète. C'est un développement à long terme qui doit être à la fois : écologique : répondre aux besoins des hommes sans polluer la Terre ni mettre en péril l'équilibre naturel, équitable : combattre la pauvreté et l'inégalité entre les hommes, économiquement viable : donner à tous des moyens suffisants, culturellement ouvert à nos diversités.

Le développement durable est une alternative inéluctable à notre mode de développement actuel qui épuise les ressources naturelles, creuse les écarts de richesse et ampute l'avenir des générations actuelles et futures.

C'est un projet pour l'Homme : il s'agit d'assurer l'avenir de nos civilisations sur une planète dont les ressources sont limitées.

Il repose sur 3 bases indispensables :

- préservation de l'environnement
- développement économique



FLANDRE MARITIME

- équité sociale.

Le principe même du développement durable est de remettre l'Homme en perspective, de remettre l'homme au cœur des décisions. L'idée principale est que le développement économique ne doit pas se faire sur la disparition ou la pollution de nombreux écosystèmes. Il doit maintenir de façon constante la valeur du capital Nature. Economie et environnement doivent dépasser leur antinomie et rentrer dans une phase de synergie qui privilégie « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs ». (rapport Brundtland)

C'est donc porter attention aux générations à qui on confiera le patrimoine ; ménager les ressources non renouvelables, les territoires ; encourager les emplois durables ; lutter contre l'exclusion et la dégradation du cadre de vie ; encourager la citoyenneté,

La mise en pratique du développement durable implique de profonds changements de nos sociétés, induit l'émergence d'une nouvelle culture basée sur une plus grande démocratisation de la vie publique.

Les lois d'aménagement du territoire établissent l'application du développement durable dans les politiques publiques. Ainsi, les collectivités sont acteurs et responsables de la mise en œuvre du développement durable pour leur territoire.

Mise en pratique sur le Dunkerquois :

La Communauté Urbaine de Dunkerque a fait de l'environnement l'une de ses priorités et a pleinement intégré cette dimension dans son projet global de développement durable et solidaire. Elle assure la collecte, le traitement et le recyclage des déchets, l'assainissement de l'eau, l'entretien des espaces verts, l'aménagements des parcs urbains... Elle travaille aussi au respect des règles et lois en partenariat avec des associations, organismes ou institutions de contrôle comme Opal'Air, la DRIRE ou le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI).

1970 Politique de réalisation de grands espaces verts de loisirs et de nature

C'est la plus importante opération de création d'un boisement réalisée au Nord de Paris : 700 hectares ont été plantés. Politique volontariste d'acquisition foncière pour protéger les 15 km d'espaces dunaires qui s'étendent entre Dunkerque et la frontière belge, formant un site privilégié et naturel sur plus de 1000 hectares.

1976 Création de l'AREMADEC

Aujourd'hui dénommée OPAL'AIR, l'un des premiers réseaux automatiques de mesure et de surveillance de la pollution atmosphérique.

1989 Tri sélectif à grande échelle

TRISELEC, premier centre de tri des déchets ménagers en France

1990 Signature d'une charte pour la qualité de l'environnement

Entre la CUD, les communes ; le port autonome, et les entreprises, charte qui constitue un acte volontaire de dialogue et de transparence.

1990 Création du SPPI Côte d'opale



FLANDRE MARITIME

Le secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles

1990 Création du système Corsaire

Système de régulation du trafic afin d'améliorer la circulation et d'entretenir la fluidité de la circulation, donc de réduire la consommation de carburant des véhicules à moteur, bus et voitures particulières.

1991 Installation de la première éolienne sur la digue de Malo les bains.

1993 Ouverture du CREID

Centre de Recherche sur l'Environnement Industriel de Dunkerque en liaison avec l'Université du littoral.

1996 Démarrage de la plus puissante centrale

éolienne de France, 9 machines de 300 KW capables d'assurer la consommation annuelle d'électricité de 10000 personnes (hors chauffage)

1996 Dunkerque, premier prix européen des villes durables

2000 Obtention de la double certification ISO 9002 et 14001

Pour le centre de tri des déchets Triselec

2005 Primée par l'ADEME

Pour sa campagne de thermographie aérienne

Le développement durable dans le dunkerquois c'est aussi ;

La création de dispositifs de démocratie participative intercommunaux (depuis 1989),

Une commission consultative des usagers des services publics,

La création de la Maison de l'Environnement (1983),

La naissance de l'Adeeli (1985),

L'installation du conseil de développement (2002),

Les Assises nationales de l'énergie (1999),

La création d'une Mission locale d'agglomération, soutien aux initiatives d'insertion et de création d'emploi,

La Création des jardins de cocagne

ect

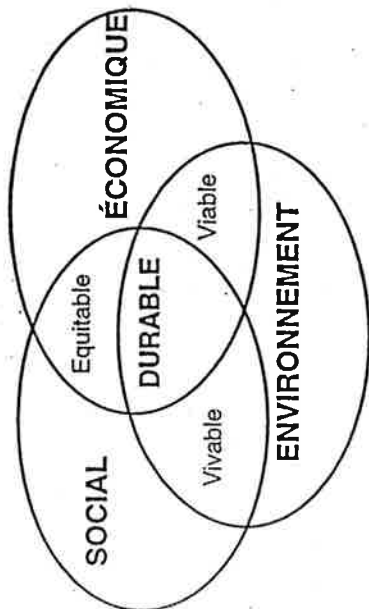
Cette démarche doit s'accompagner du thème transversal de la « pédagogie ». En effet, cette innovation ne prendra son envol que si une forte partie de la population a compris l'intérêt de la dynamique qui veut être lancée. Cela passe par l'information, la sensibilisation, l'éducation et par l'application d'une pédagogie adaptée aux différentes populations auxquelles on s'adresse. Un des outils incontournable à cette mise en place reste ***l'éducation à l'environnement***.



FLANDRE MARITIME

Le développement durable

Quelques Définitions



Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.
(Rapport BRUNDTLAND, 1987)

C'est le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines tout en restant dans les limites des capacités de charge des écosystèmes.
(UICN, WWF, PNUE, 1991)

Une politique et une stratégie visant à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine.
(Commission des Communautés Européennes)

Le développement durable est un mode de développement qui prend en compte et optimise l'ensemble des ressources dans le souci de permettre aux générations futures d'en disposer pour leurs propres besoins : préservation, gestion et valorisation des ressources naturelles, des ressources culturelles et économiques, des ressources territoriales ou urbaines et des ressources humaines, en refusant tout gaspillage de ces ressources.
(Ministère de l'Environnement)

C'est porter attention aux générations à qui on confiera le patrimoine ; c'est donner, dans la durée, une priorité à la gestion et au patrimoine au moins autant qu'aux équipements ; ménager les ressources non renouvelables, les territoires, encourager les emplois durables (entretien), éviter les ruptures d'équilibre par les risques majeurs, réduire la pauvreté, l'exclusion et la dégradation du cadre de vie, gérer les milieux fragiles, l'eau, l'air, les sols ; c'est encourager l'écocitoyenneté ; c'est être solidaire avec le monde.
(D'après le Comité 21)

Il repose sur la notion de solidarité : solidarité dans le temps (droit des générations futures) et solidarité dans l'espace (relations entre Etats, relations villes-campagnes, agglomération urbaine-quartiers en difficultés...etc). Les exigences de « développement durable » sont donc basées sur la notion de responsabilité partagée.
(Dossier Europe Locale, 1996)

Le développement soutenable ne se contente pas de rechercher une optimisation de l'emploi des ressources au plan local, mais cherche à minimiser les impacts des choix locaux au niveau global et à long terme.
(Béatrice NOËL, septembre 1996).

Le « développement soutenable » implique de profonds changements de nos sociétés : une double stabilisation des populations et des besoins, l'économie redevenue servante en œuvre de la science et de la technique.
(Michel et Callope BEAUD, 1993).

Par internalisation des coûts relatifs à l'environnement, prise en considération plus intense, plus réelle, des effets de la solidarité inter-générationnelle, on doit pouvoir définir un nouveau champ pour le développement.
(Bernard ESSAMBERT, CFDD, janvier 1995)

La recherche d'un mode de développement durable est rendu nécessaire par un constat alarmant sur l'accès à long terme aux ressources qui sont à la base du développement économique et social, les pays du Nord et les pays du Sud, sur l'extension de la pauvreté y compris dans les pays riches... Or tous ces problèmes semblent lointains et inaccessibles, leurs solutions pouvant attendre d'être mises en œuvre ailleurs et demain... Or, le développement durable, c'est ici et maintenant.
(Christian BRODHAG, CFDD)